RAPPORT ANNUEL DE GESTION **2016-2017**

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Web : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Web du Conseil supérieur de la langue française
la liste des membres, les avis, les communiqués de presse, les données statistiques
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2017

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-79129-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-79130-0 (version PDF)

LETTRE DU MINISTRE

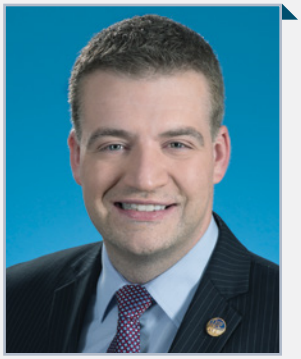

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017. Il a été rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints au cours de cette année quant au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française,

Luc Fortin
Québec, août 2017

LETTRE DU PRÉSIDENT

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
Ministère de la Culture et des Communications
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints relativement au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

Pierre Boutet
Québec, août 2017

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES 1

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE 3

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE 7

- La mission 7
- La composition et le fonctionnement 7
- Les assemblées 7
- Les ressources humaines, financières et informationnelles 8
- La structure administrative 10

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE 11

- La portée du Rapport annuel de gestion 2016-2017 11
- Les résultats 11

APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES 17

ANNEXE 23

- Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française 23

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Conseil supérieur de la langue française décrit fidèlement sa mission, ses défis et ses orientations stratégiques. Il présente les objectifs et les résultats afférents.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2017.

Le président,

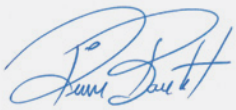

Pierre Boutet
Québec, août 2017

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Monsieur Pierre Boutet est président du Conseil supérieur de la langue française depuis octobre 2015. Détenteur d'une maîtrise en communication, d'une scolarité de maîtrise en science politique, d'un baccalauréat en sociologie et d'un certificat en journalisme, il a aussi occupé le poste de sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Auparavant, à ce même ministère, il a été directeur général du financement de l'enseignement supérieur. M. Boutet a aussi assumé les fonctions de sous-ministre adjoint aux communications et aux institutions nationales au ministère de la Culture et des Communications, puis celles de directeur des relations avec les partenaires à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Titulaire d'un doctorat de l'Université de Lille, **monsieur James Archibald** dirige l'Unité de formation en traduction à l'Université McGill. Sa recherche se focalise sur les communications, la traduction et la glottopolitique. Il a coordonné la traduction en plusieurs langues de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Parmi ses publications récentes figurent « Mediating the right to the city across cultures and political systems » (L'Harmattan, 2014), « Pour l'engagement sociétal du traducteur », *Circuit* 131 (2016), « L'expérience de traduire », *Le français à l'université* (2016), « Translating politically sensitive texts in multilingual contexts » (Cambridge Scholars Publishing, 2016), *International Higher Education 87* (2016), dont l'édition française a été publiée sous sa direction, et « Managing translation quality in multilingual settings », *Circuit* 133 (2017). M. Archibald est aussi membre de l'Office des professions du Québec.

Madame Rachida Azdouz, psychologue spécialisée en relations interculturelles, est actuellement conseillère principale en développement stratégique à l'Université de Montréal. Auteure, clinicienne, chercheuse, analyste dans les médias et formatrice en gestion des conflits de valeurs et de droits, elle a publié aux éditions Yvon Blais (coauteure, Collectif sur les accommodements raisonnables, 2007), aux Presses de l'Université du Québec (Collectif sur les histoires d'immigration, 2014) et aux Presses de l'Université Laval (Collectif sur le savoir engagé, 2016), ainsi que plusieurs articles sur le pluralisme, la laïcité, les stratégies identitaires et les modèles d'intégration dans une perspective comparée. Elle est lauréate du prix Ghislaine-Coutu-Vaillancourt en 2014 pour sa contribution au dialogue interculturel en français. Elle a siégé au Conseil des relations interculturelles du Québec (1997-2001) et au Conseil supérieur de l'éducation (2001-2010).

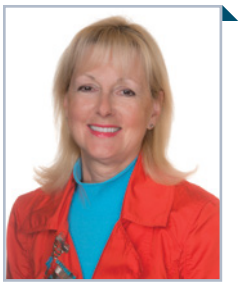

Madame Diane Blais est présidente du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques. Elle a été pendant plus de 20 ans associée à la firme Ernst & Young où elle a notamment mis sur pied les services de traduction et de communications. Son parcours professionnel a également été marqué par son passage au sein de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec à titre de présidente du conseil. Elle a aussi siégé au poste de présidente du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Auteure de plusieurs publications, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets tels que la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Monsieur Delfino Campanile a été organisateur communautaire pendant 25 ans. Il a travaillé principalement au Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés. Il assume actuellement la direction de PROMIS, un organisme communautaire situé dans le quartier de Côte-des-Neiges, qui vient en aide aux immigrants et aux réfugiés vivant à Montréal.

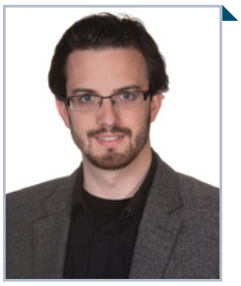

Monsieur Guillaume Marois détient un doctorat en démographie de l'Institut national de la recherche scientifique et travaille actuellement comme chercheur à l'International Institute for Applied Systems Analysis. Ses travaux portent sur les projections de population, les enjeux démographiques et économiques de l'immigration et la mobilité interne. Il a travaillé quelques années à l'Institut de la statistique du Québec ainsi qu'à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal où il a fait un postdoctorat. Il est coauteur du livre *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec* et auteur de plusieurs articles scientifiques et chapitres de livres.

Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle est élue en 1985 à la présidence de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, puis en 1988 à la présidence de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), devenant ainsi la première femme présidente d'une centrale syndicale au Québec. Elle occupera ce poste jusqu'en 1999 pour ensuite devenir directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante et siège au conseil d'administration de différents organismes et associations. En 2013, elle a été élue conseillère de ville dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal.

Monsieur Éric Poirier possède des formations universitaires en criminologie (Université d'Ottawa) ainsi qu'en droit civil et en common law (Université McGill). Il œuvre d'abord comme juriste dans le secteur public, puis comme avocat dans le secteur privé, avant de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Chargé de cours, doctorant en droit à l'Université de Sherbrooke et à l'Université de Bordeaux, il s'intéresse principalement à l'interprétation judiciaire des droits linguistiques. Il est d'ailleurs l'auteur d'un livre portant sur la Charte de la langue française publié aux éditions du Septentrion à l'automne 2016. Fils de parents franco-ontariens, Éric Poirier a grandi dans une communauté franco-ontarienne où il a fait ses études primaires et secondaires, puis universitaires. Il a été sensibilisé très tôt aux défis que doit surmonter la langue française au Canada et en Amérique du Nord.

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

La mission

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1er octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire sa mission du titre IV :

> 187. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.
>
> À ce titre, le Conseil :
>
> 1. donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
> 2. saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.
>
> 1977, c. 5, a. 187; 2002, c. 28, a. 31.
>
> 188. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :
>
> 1. recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
> 2. effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.
>
> En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.
>
> 1977, c. 5, a. 188; 1993, c. 40, a. 55; 2002, c. 28, a. 31.

La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

Les assemblées

Le Conseil a tenu trois assemblées pendant l'exercice 2016-2017.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
19 mai 2016	80e assemblée	Montréal
27 octobre 2016	81e assemblée	Montréal
24 mars 2017	82e assemblée	Montréal

Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assume les tâches liées au secrétariat du bureau du président, à la recherche et aux communications.

Les ressources humaines

Pour l'année financière 2016-2017, l'effectif autorisé était de 12 postes, et le CSLF a utilisé 7,8 équivalents temps complet (ETC).

L'organisme s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et influant sur le niveau d'effectif régulier et total autorisé pour l'exercice financier 2016-2017.

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et les organismes doivent rendre compte des bonis versés aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein au cours de l'exercice. Aucun boni n'a été accordé en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Le CSLF contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et de son personnel d'encadrement. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi. Au cours de l'exercice, la moitié du personnel du CSLF a participé à des activités de formation continue pour un total de cinq jours-personnes. Plusieurs activités de formation étaient sans frais. Ainsi, le budget de fonctionnement consacré à la formation durant l'année 2016 a été de 665 $. La reddition de compte au regard de la formation et du perfectionnement du personnel s'effectue sur l'année civile.

NOMBRE D'EMPLOYÉS EN POSTE AU 31 MARS 2017

Secteur d'activité	2015-2016	2016-2017	Écart
Bureau du président	2	2	-
Recherche et communications	7	6*	-1
Nombre total de personnes embauchées	1	0	-1
Effectif total (personnes)	9	8	-1

* Incluant deux agentes de secrétariat nommées en vertu de la Directive concernant les emplois occasionnels dans la fonction publique (55 jours maximum).

Les ressources financières

Pour l'exercice 2016-2017, le CSLF avait à sa disposition un budget de dépenses initial qui s'élevait à 1 184,8 k$. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

ÉTAT DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016-2017

Tableau comparatif des dépenses pour les années 2015-2016 et 2016-2017

	2015-2016 (k$)	2016-2017 (k$)
Budget de dépenses		
Rémunération	677,4	623,8
Fonctionnement*	328,4	267,5
Transfert	4,0	4,0
Total	**1 009,8**	**895,3**
Budget d'investissement		
Immobilisations	0	0

* Y compris les dépenses d'amortissement.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le CSLF a poursuivi l'actualisation des données relatives à ses publications officielles, lesquelles sont conservées dans sa réserve et répertoriées dans le logiciel de gestion documentaire SyGED.

Le CSLF a aussi poursuivi la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, comme en fait état le tableau qui suit.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016-2017	
	Éléments de réponse
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Dans l'onglet Bibliothèque virtuelle du site Web du CSLF, les études, les avis, les rapports annuels et les autres documents administratifs en formats PDF et HTML publiés avant novembre 2012 ne sont pas encore conformes. Les documents téléchargeables publiés après cette date seront progressivement rendus accessibles.
Prévision d'une refonte du site Web	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	**Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)** Le CSLF a recours à des services externes pour rendre accessibles ses publications téléchargeables. Le CSLF a rendu accessibles son formulaire de mise en candidature pour l'Ordre des francophones d'Amérique et pour le Prix du 3-Juillet-1608, de même que son Rapport annuel de gestion 2015-2016. **Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03)** Le CSLF a donné accès à des textes de remplacement pour toutes les vidéos publiées sur son site Web.
Liste des obstacles et des situations particulières	Sans objet
Élaboration d'un plan d'action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Non
Ressources mises à contribution	Deux contrats de moins de 1 000 $ ont été accordés à une firme privée spécialisée.
Existence d'un cadre de gouvernance	Non

En vertu de l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, les ministères et les organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés. Le tableau qui suit présente ce bilan.

DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (RI) POUR LA PÉRIODE 2016-2017			
	Débours planifiés (k$)	Débours réels (k$)	Écart (k$)
Projets de développement	0	0	0
Autres activités (continuité et encadrement)	75,0	33,1	41,9
Total	75,0	33,1	41,9

La structure administrative

La structure administrative du CSLF a été modifiée en 2016-2017, les activités liées à la recherche, aux communications et au soutien administratif étant désormais sous la responsabilité directe du président. Les autorités ont pu compter sur le personnel travaillant dans les secteurs du bureau du président, de la recherche et des communications pour réaliser les différents mandats de l'organisme.

Le bureau du président

Le personnel affecté au bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'emploi du temps du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements. Il s'occupe également de la production du rapport annuel de gestion et assure le secrétariat des assemblées des membres du Conseil.

Le bureau du président est aussi responsable de la coordination, du suivi et du soutien des activités du CSLF en matière d'administration, de finances, d'informatique, de ressources humaines et de reddition de comptes auprès des organismes centraux. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre et au respect des différentes politiques administratives du gouvernement.

La recherche

Les chercheurs et chercheuses se consacrent à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec, parfois en collaboration avec des chercheurs universitaires, et présentent le résultat de leurs travaux aux membres du Conseil. L'équipe de la recherche assure en conséquence la production d'avis et de rapports, et prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qui sont soumis aux membres. Elle participe également à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique de l'organisme.

Les communications

Le secteur des communications est responsable des activités de communication liées à la promotion et au rayonnement de la langue française. Il voit ainsi à l'évolution du site Web, de la page Facebook et des comptes Twitter et YouTube de l'organisme. Il diffuse l'ensemble de ses publications et produit différents documents d'information. Il est également responsable de l'organisation des activités relatives à l'attribution de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608, ainsi que des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française

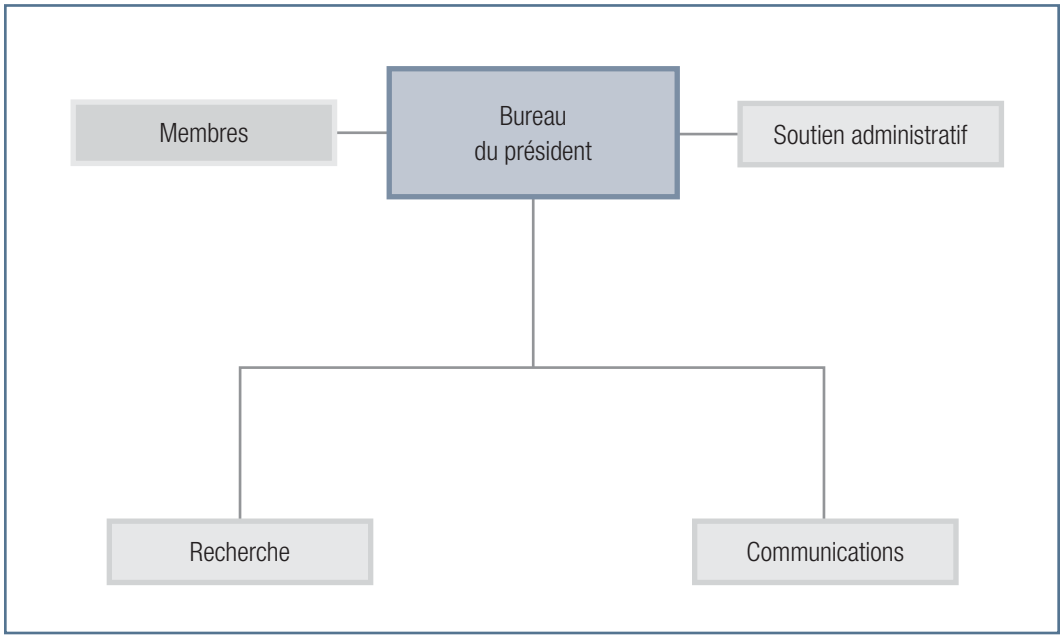

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE

La portée du Rapport annuel de gestion 2016-2017

Le CSLF a établi, en 2013-2014, une planification stratégique pour guider les actions qu'il comptait réaliser de 2013 à 2016. Ce plan stratégique demeure en vigueur jusqu'en mars 2018.

En conformité avec sa mission et les choix stratégiques définis dans ce plan, le CSLF livre, dans les pages qui suivent, les résultats de ses études et travaux de recherche, ainsi que ceux de ses activités d'information, de sensibilisation et de reconnaissance pour l'exercice 2016-2017.

Les résultats

Les résultats sont présentés en fonction des orientations et des objectifs définis dans le plan stratégique du CSLF.

ORIENTATION 1

Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec.

Axe 1 — *L'expertise scientifique en matière de politique linguistique.*

Objectif 1.1

Diriger les travaux de recherche et de réflexion pertinents pour éclairer le gouvernement sur l'adaptation de la politique linguistique du Québec dans un contexte de société en constante évolution, et ce, dans quatre domaines prioritaires d'action.

RÉALISATIONS

Études, avis ou mémoires

Les axes de recherche privilégiés au CSLF s'appuient sur les quatre domaines prioritaires d'action énoncés dans l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, publié en mars 2013. Ces axes sont :

- la francisation des immigrants et leur insertion socioéconomique et civile;
- le français, langue du travail;
- la maîtrise du français par tous les Québécois;
- l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

Les études qui composent la programmation de recherche pour l'exercice 2016-2017 sont liées à l'un ou l'autre de ces axes.

Des entreprises de haute technologie de la région de Québec et leur réalité linguistique : une étude exploratoire

Rendue publique en juin 2016, cette étude du CSLF documente les usages linguistiques de travailleurs d'entreprises de haute technologie de la région de Québec. Elle vise également à décrire leurs perceptions de ces usages et de la francisation des entreprises. La recherche comporte deux volets : un volet quantitatif qui dresse un portrait statistique sommaire de l'usage des langues au travail et un volet qualitatif qui repose sur une trentaine d'entretiens menés auprès de travailleurs des industries de haute technologie. On y observe principalement que les entreprises ciblées, sur un territoire où le français prédomine, maintiennent un usage généralisé de cette langue au travail. Ces entreprises s'inscrivent par ailleurs dans des activités économiques perméables à l'anglais et adoptent des pratiques d'internationalisation.

Le traitement réservé à la notion d'anglicisme dans le matériel didactique du 2e cycle de l'enseignement secondaire au Québec

En octobre 2016, dans le cadre du colloque 2016 du réseau OPALE (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques), le CSLF a présenté le résultat de ses travaux d'analyse portant sur le traitement de la notion d'anglicisme dans le matériel didactique québécois, réalisés à partir de la recension des mentions de l'anglicisme dans les ensembles didactiques approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, en privilégiant le dépouillement des manuels de l'élève et des guides d'enseignement du 2e cycle du secondaire (c'est-à-dire les 3e, 4e et 5e secondaire). C'est à ce moment de la formation que l'enseignement concernant l'anglicisme est prévu.

Analyse du niveau de littératie en français au Québec : une comparaison entre natifs et immigrants* et *Réflexion du Conseil supérieur de la langue française sur les enjeux liés à la littératie

Publiée en octobre 2016, cette recherche a été conduite par Alain Bélanger et Samuel Vézina, du Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique. Elle porte sur les compétences en littératie et vise à mesurer le niveau de littératie en français des répondants québécois à l'enquête du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2012 en examinant les différences entre la population née au pays et la population immigrante. On y apprend notamment que le statut d'immigrant, le niveau d'éducation de la mère, la pratique d'activités de littératie et l'utilisation du français à la maison sont des facteurs qui ont des impacts déterminants sur le niveau de littératie en français de la population adulte du Québec. Les résultats de cette analyse ont amené le CSLF à poursuivre la réflexion sur des enjeux liés à la littératie et à diffuser au même moment à ce sujet un second texte, celui-là produit par son équipe de recherche.

Écrire pour l'État à l'ère du Web 2.0 : l'exemplarité de l'administration publique québécoise en matière d'emploi et de qualité de la langue française dans les médias sociaux* et *Addenda sur Twitter

Rendue publique en janvier 2017, cette étude du CSLF traite de la question de la qualité de la langue dans les médias sociaux utilisés par l'administration publique, ainsi que du style rédactionnel caractérisant ce type de média. La langue analysée est celle utilisée par ceux qui communiquent au nom de l'État dans les comptes Facebook, LinkedIn et YouTube de leur ministère ou de leur organisme respectif, à partir d'un corpus de plus de 2 300 textes. L'*Addenda sur Twitter* porte pour sa part sur un corpus de plus de 1 700 micromessages. Deux constats globaux se dégagent de ces études, à savoir que l'analyse linguistique des corpus permet de cibler des écarts récurrents et que la réflexion subséquente sur les particularités relevées fournit des pistes pour une rédaction adaptée aux médias sociaux.

Autres recherches poursuivies en cours d'année

Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude ethnographique auprès de jeunes Montréalais francophones et bilingues

Cette étude est conduite par Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal. En explorant les pratiques linguistiques qu'ont adoptées de jeunes Montréalais francophones et bilingues, cette recherche, basée sur une vingtaine d'études de cas, permettra de produire une réflexion sur certaines pratiques linguistiques dans la métropole et d'examiner les positionnements de ces jeunes par rapport aux enjeux sous-jacents à leurs propres comportements linguistiques.

La francisation et l'intégration professionnelle des immigrants

Dans son Plan stratégique 2013-2016, le CSLF a ciblé la francisation des immigrants ainsi que leur insertion socioéconomique et civile parmi les domaines visés par ses activités de recherche. À la lumière d'une telle orientation et de la conjoncture, l'équipe de recherche du CSLF produit un état de la question qui poursuit les objectifs suivants : documenter les différentes formes que prend l'offre de francisation des immigrants au Québec et recenser les constats actuels sur l'adéquation de l'offre de francisation au regard de l'intégration socioprofessionnelle des immigrants.

Les travaux de recherche en cours au 31 mars 2017 se poursuivront en 2017-2018. D'autres études ou avis pourront s'ajouter à la programmation de recherche en cours d'année.

Objectif 1.2

Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques au Québec.

RÉALISATIONS

Présentations, conférences ou allocutions

Réunion annuelle des responsables des organismes linguistiques membres du réseau OPALE

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts. En novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau d'organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, le réseau OPALE.

Au cours du présent exercice, la réunion des organismes membres et de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a un statut d'observateur, a eu lieu les 17, 18 et 19 octobre 2016 à Québec. Cette rencontre a notamment été l'occasion pour les membres de présenter leurs rapports annuels d'activité, de discuter de différents projets de coopération et de décider des thèmes du colloque 2017, lequel se tiendra en Belgique. Le CSLF y était représenté par son président. Dans le cadre de cette même rencontre s'est aussi tenu un colloque intitulé Les anglicismes : des emprunts à intérêt variable ? Le président du CSLF y a prononcé une allocution d'ouverture.

Rencontre avec MM. Cédrick Fairon et Nicolas-Louis Boël

En mai 2016, le président et ses collaborateurs ont rencontré M. Cédrick Fairon, professeur à l'Université catholique de Louvain et directeur du Centre de traitement automatique du langage, accompagné de M. Nicolas-Louis Boël, directeur de la société Altissia, une entreprise spécialisée dans la formation linguistique qui a mis en place une plateforme consacrée à l'apprentissage en ligne de six langues.

ORIENTATION 2.1

Valoriser l'usage du français en tant que langue commune dans l'espace public québécois.

Objectif 2.1

Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français au Québec.

RÉALISATIONS

Activités d'information et de promotion

Sur le Web

Pour remplir sa mission d'information du public sur toute question relative à la langue française au Québec, le CSLF utilise son site Web. Il y publie notamment des actualités linguistiques qui comprennent principalement des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes ainsi que des résumés de diverses publications récentes. Le CSLF vise de cette façon à faire de son site une source d'information pour les chercheurs et les personnes intéressées par les questions de langue et de politique linguistique. Pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, on compte 66 625 visites et 51 671 utilisateurs du site Web du CSLF.

Au cours de l'année, dans l'onglet Actualités linguistiques, un total de 43 nouvelles ont été publiées, soit 3 actualités linguistiques, 22 résumés de nouvelles publications, 5 signalements de nouveautés sur le français en ligne et 13 annonces d'activités à venir. De plus, le CSLF a diffusé onze nouvelles vidéos portant sur la remise de ses prix dans l'onglet Prix et distinctions ainsi que dix communiqués dans l'onglet Bibliothèque virtuelle. Il a également rendu public son Rapport annuel de gestion 2015-2016. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'organisme a accordé la priorité à la diffusion de communiqués de presse pour faire connaître ses publications et ses activités sur le site Web et dans les médias sociaux. Il a aussi mis en ligne trois allocutions, présentées par le président du CSLF, de même que six études.

La présence du CSLF dans les médias sociaux lui permet entre autres d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses activités et d'accroître l'achalandage sur son site Web. Le CSLF alimente ses comptes dans les réseaux sociaux Facebook et Twitter, ainsi que sur YouTube. Au 31 mars 2017, la page Facebook du CSLF comptait 6 159 adeptes, et 69 publications y ont été publiées. Les deux comptes Twitter du CSLF, soit @CSLF_QC et @LangueCommune, qui comptent respectivement 2 066 et 1 865 abonnés, ont permis de publier en cours d'année 23 micromessages (pour @CSLF_QC) et 30 micromessages (pour @LangueCommune) concernant les activités du CSLF et l'actualité en matière de francophonie. La chaîne YouTube du CSLF comprend 92 vidéos, pour un total de 67 663 visionnements.

Le CSLF a élaboré une liste de repères historiques qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec, de Jacques Cartier à nos jours. Ces éphémérides sont diffusées une par une sur le site Web du CSLF, dans l'onglet Actualités linguistiques. Pour l'année 2016-2017, 52 courts textes ont été publiés, chacun correspondant à une date précise.

Relations publiques

Sur le plan des relations avec les médias, douze communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé une entrevue à la radio de Radio-Canada, et le CSLF a répondu à quelques demandes de renseignements provenant de journalistes.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 s'est pour sa part déroulée le 28 septembre 2016 à Québec, à l'hôtel du Parlement. Le président du CSLF et aussi président de l'Ordre y a alors prononcé une allocution. L'annonce des récipiendaires et du lauréat du prix a généré 26 mentions ou articles recensés dans les médias et sur le Web, ainsi que 51 réactions sur Twitter.

La remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette a quant à elle eu lieu le 22 mars 2017 à Montréal lors du Gala des Mérites du français, organisé par l'Office québécois de la langue française. Le président du CSLF y a prononcé une allocution pour honorer les lauréats. Cette annonce a généré six mentions ou articles recensés dans les médias et sur le Web, ainsi que 184 réactions sur Twitter.

ORIENTATION 2.2

Favoriser le rayonnement du français au Québec et au-delà de ses frontières.

Objectif 2.2

Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs, notamment dans les milieux culturels et sociaux ainsi que dans les médias.

RÉALISATIONS

MISE À JOUR

Distinctions, mentions et prix décernés par le CSLF

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et afin de contribuer au rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué, le 3 juillet 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette décoration, décernée annuellement depuis 1978, a pour objet de reconnaître les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique, ou qui accordent leur soutien à l'essor de la vie française sur le continent américain.

Les insignes de l'Ordre sont constitués d'une médaille réalisée par un artiste québécois et d'une fleur de lys stylisée portée à la boutonnière, qui représente le symbole de l'Ordre. Les récipiendaires reçoivent également un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par le président du Conseil supérieur de la langue française.

Les récipiendaires des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique 2016 sont : pour le Québec, messieurs Yves Frenette et Serge Quérin; pour l'Acadie, monsieur Roger Ouellette; pour l'Ontario, madame Nicole Fortier; pour l'Ouest canadien, madame Marie-France Kenny; pour les Amériques, monsieur William Arceneaux; et pour les autres continents, monsieur Georges Poirier.

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le CSLF remet annuellement ce prix à une organisation œuvrant en Amérique du Nord qui a rendu ou rend des services exceptionnels à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Prix est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois, d'une plaque commémorative gravée au nom de l'organisation lauréate ainsi que d'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par le président du Conseil supérieur de la langue française.

En 2016, le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis à l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Le prix Jules-Fournier

Le prix Jules-Fournier a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Jules Fournier a travaillé successivement aux journaux *La Presse, Le Canada, Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le CSLF a décerné le prix Jules-Fournier 2017 à monsieur Jean-François Nadeau, qui s'est joint au quotidien *Le Devoir* en 2003. Il y a dirigé les pages culturelles jusqu'en 2013 pour ensuite devenir directeur adjoint de l'information. Il a été auparavant directeur littéraire aux Éditions de l'Hexagone et professeur d'histoire à l'Université Laurentienne. Il a aussi publié de nombreux ouvrages dont, en 2016, *Les radicaux libres*, titre qui rassemble certaines de ses chroniques. On peut enfin entendre régulièrement M. Nadeau à la radio de Radio-Canada, où il est un collaborateur régulier.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le prix Raymond-Charette 2017 a été décerné à madame Maxime Bertrand, qui couvre l'actualité économique depuis 2009 et qui a pu témoigner ainsi des soubresauts du monde de la finance après la crise de 2008. Elle a fait ses premières armes en journalisme à Ottawa en 1989, à la Société Radio-Canada, où elle œuvre toujours. Elle a exercé sa profession de journaliste à Toronto, à Windsor, à Sudbury ainsi qu'à Québec, à la tribune de la presse parlementaire. À Montréal depuis 2000, elle collabore à l'émission d'affaires publiques *5 sur 5* et a participé à la création du secteur économique pour les couvertures radiophonique, télévisuelle et Web.

APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Les politiques intérieures

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise. Il a notamment adopté une politique linguistique ainsi qu'un code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil.

La politique linguistique

Pour tenir compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011, le CSLF a adopté une politique linguistique en mars 2013. Cette politique ainsi qu'un document qui en reprend toutes les directives ont alors été diffusés auprès de l'ensemble du personnel. Depuis lors, ces documents sont remis à tous les nouveaux employés. Le CSLF reconnaît que le statut officiel du français lui impose, ainsi qu'à son personnel, des obligations particulières en tant qu'organisme chargé de conseiller le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. Ainsi, il se fait un point d'honneur de veiller à l'application de sa politique linguistique interne tout au long de l'année.

Cette politique promeut les principes généraux suivants : chacun des membres du personnel accorde une attention constante à la qualité de la langue dans ses activités et emploie exclusivement le français dans ses documents, ententes ou communications. De plus, le CSLF exige des entreprises établies au Québec qu'elles fassent affaire avec lui uniquement en français.

Par ailleurs, un protocole de rédaction, élaboré en interne pour les besoins du personnel de la recherche et des communications, assure la cohérence linguistique des documents rédigés pour le CSLF. Complément aux ouvrages de référence utilisés pour les tâches de rédaction et de révision, ce protocole est également mis à la disposition des personnes qui assurent la révision linguistique des publications du CSLF.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil a adopté, à son assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie (voir le texte en annexe) qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le CSLF s'assure que l'éthique est une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre de son personnel. Plus précisément, il veille à se conformer en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et à respecter les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le CSLF se conforme en outre aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément aux dispositions de la loi, il maintient à jour la section Accès à l'information de son site Web. Au cours du dernier exercice, il a reçu une demande d'accès à l'information, laquelle a été acceptée et traitée conformément aux dispositions de la loi. Elle portait sur le salaire des membres du Conseil; le nombre d'heures facturées/travaillées par chacun; toute note, avis de pertinence ou version préliminaire du rapport sur la francisation et l'intégration des immigrants; et tout échange de courriel sur ce même document.

Les réponses à cette demande ont été transmises dans un délai de 16 jours.

La gestion et le contrôle des effectifs, et les renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

La loi prévoit qu'un organisme public doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs exprimé en heures rémunérées pour l'exercice 2016-2017. Le tableau qui suit présente le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	3 654	2	2
Personnel professionnel	4 630	2,5	3
Personnel de bureau, technicien et assimilé	5 969	3,3	4*
Total en heures	14 253		
Total en ETC transposés	7,8		

* Incluant deux agentes de secrétariat nommées en vertu de la Directive concernant les emplois occasionnels dans la fonction publique (55 jours maximum) et incluant aussi une agente de secrétariat qui a quitté en mutation en cours d'année.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le CSLF s'applique à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et les membres des groupes cibles, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique. L'organisme n'a toutefois pas procédé à l'embauche de personnel au cours de l'exercice 2016-2017.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	2	3	1	2	8
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	1	2	1	2	6
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, total de la catégorie	50 %	66 %	100 %	100 %	75 %

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Considérant que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, le CSLF s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Au cours de l'exercice, il n'a eu à déplorer aucun accident ni incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

La Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif

Selon la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif, les réalisations découlant des engagements rendus publics dans le plan stratégique en matière d'allégement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises doivent figurer au rapport annuel de gestion des organismes. Or, à ce jour, le CSLF n'a pas encore pris d'engagement à ce titre dans sa planification stratégique. De plus, il n'est pas responsable de l'élaboration de normes de nature législative ou réglementaire ayant des impacts sur les entreprises ou qui concernent les entreprises.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Durant le dernier exercice, le CSLF n'a reçu aucune demande de renseignements ni aucune plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le CSLF n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent désormais consulter de plus en plus d'information et de publications sur le site Web du CSLF, dont l'accès a été facilité, conformément aux critères des standards sur l'accessibilité du Web. Enfin, dans le cas où le CSLF n'aurait pas disposé des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il aurait pu avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture et des Communications.

La politique sur le développement durable

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le CSLF a complété la réalisation des actions prévues à son Plan d'action de développement durable 2016-2020. Ce plan d'action oriente la contribution du CSLF à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le bilan de ces actions est présenté dans le tableau qui suit.

TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action 1
Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables dans les opérations courantes de gestion des ressources matérielles

Cible	Indicateur
Poser annuellement huit actions (pratiques ou activités) contribuant à une gestion écoresponsable des ressources matérielles	Nombre de pratiques et d'activités écoresponsables mises en œuvre

Résultats de l'année

Lors de l'exercice financier 2016-2017, le CSLF a posé neuf actions pour contribuer à une gestion écoresponsable des ressources matérielles, parmi lesquelles :

- utilisation de papier recyclé contenant des fibres de postconsommation pour cinq contrats d'impression sur les sept réalisés au cours de l'année;
- signature d'un contrat de location d'une imprimante répondant aux spécifications environnementales obligatoires du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- achat de papier recyclé;
- participation de l'officier de développement durable à une activité de sensibilisation aux économies d'énergie;
- diffusion d'une procédure d'accès au répertoire des fournisseurs d'événements écoresponsables auprès du personnel.

Par ailleurs, des mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues : utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique, utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique), consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée et récupération des piles usagées.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2
Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Action 2
Intégrer la prise en compte des principes de développement durable aux processus décisionnels de l'organisme

Cible 2	Indicateur 2
D'ici 2020, prendre en compte les principes de développement durable lors de l'élaboration d'au moins une action structurante	État d'avancement de la prise en compte des principes de développement durable

TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Résultats de l'année

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'officier de développement durable a pris connaissance de la documentation disponible sur la prise en compte des principes de développement durable pour élaborer un processus pouvant être appliqué lors de la réalisation d'études et d'avis. Une rencontre a aussi été planifiée entre l'officier de développement durable du CSLF et celui du Conseil du statut de la femme pour échanger sur la procédure implantée dans cet organisme à ce sujet.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Note : L'action suivante contribue à un objectif de la Stratégie 2015-2020 spécifique à la culture, lequel vise à soutenir l'Agenda 21 de la culture du Québec. L'action 3, qui suit, concerne plus précisément l'objectif 3 de cet agenda : veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine, dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite.

Action 3

Diffuser et faire connaître les études, les avis ou les mémoires produits par le CSLF

Cible 3	Indicateur 3
Nombre d'études, d'avis ou de mémoires diffusés sur le site Web du CSLF, et nombre d'activités réalisées pour les faire connaître	Pour chaque étude, avis ou mémoire diffusés annuellement, produire au moins une publication sur le site Web, un communiqué de presse à l'intention des quotidiens ainsi qu'une publication dans les médias sociaux

Résultats de l'année

Au terme de l'exercice financier 2016-2017, le CSLF a diffusé six études. Ces recherches ont fait l'objet de trois communiqués de presse et de neuf publications dans les médias sociaux. Une communication sur un avis paru au cours de l'exercice financier 2015-2016 a aussi été présentée ainsi qu'une autre sur une étude portant sur les anglicismes.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Action 4

Diffuser des publications sur l'analphabétisme, l'amélioration de la littératie ou l'apprentissage de la langue française

Cible 4	Indicateur 4
Diffuser annuellement dix publications sur l'analphabétisme, l'amélioration de la littératie ou l'apprentissage de la langue française	Nombre de documents diffusés (étude, avis, mémoire, actualité linguistique sur le site Web ou publication dans les médias sociaux)

TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Résultats de l'année

En plus d'une étude sur la littératie, le CSLF a diffusé 18 publications portant sur la littératie ou l'apprentissage du français.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Action 5

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes ou d'organismes

Cible 5	Indicateur
Pour chaque prix et distinction remis annuellement, diffuser au moins une publication sur le site Web, un communiqué de presse à l'intention des quotidiens ainsi qu'une publication dans les médias sociaux	Nombre de publications diffusées sur les prix et les distinctions décernés par le CSLF

Résultats de l'année

Dans le cadre de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à sept récipiendaires et du Prix du 3-Juillet-1608 à une organisation, l'annonce des récipiendaires et de l'organisation lauréate du prix a fait l'objet de deux publications sur le site Web, d'un communiqué de presse et de cinq publications dans les médias sociaux. En ce qui a trait aux prix médias remis à deux journalistes, soit le prix Jules-Fournier et le prix Raymond-Charette, l'annonce des lauréats a généré deux publications sur le site Web, un communiqué de presse et quatre publications dans les médias sociaux.

Le 5 novembre 2015, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a déposé la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020) à l'Assemblée nationale. Dans un souci de cohérence à l'égard des orientations et des objectifs de cette stratégie, le CSLF a diffusé, le 10 mars 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020).

Le nouveau plan d'action du CSLF vise une contribution à trois activités incontournables de la SGDD 2015-2020. Des actions ont également été définies afin de poursuivre des engagements à l'égard du développement durable pris par le CSLF pour la période 2009-2015. Le PADD 2016-2020 du CSLF soutient aussi l'atteinte d'un des objectifs sur la langue française de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Une prise en compte des principes de développement durable a permis de déterminer l'ensemble des actions de ce plan.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le CSLF a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

ANNEXE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du Conseil, le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

La couverture de ce document est imprimée sur du Flo Dull couverture 10 % postconsommation et les pages intérieures sont imprimées sur du papier entièrement recyclé, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore.

800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

cslf.gouv.qc.ca

Conseil supérieur de la langue française
Québec